

Compte rendu de séance

Séance du 27 Mai 2016

L' an 2016 et le 27 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de MONDREVILLE, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BAZIRE Jacques Maire

Présents :

M. BAZIRE Jacques, Maire, Mme HERVE Isabelle, MM : BOURGEOLET Benoist, COLLET Géraud, COLLIN Sylvain, GUILLEMET Pascal, ROBERT Grégory

Excusée ayant donné procuration : Mme LIBERAT Geneviève à Mme HERVE Isabelle

Excusés : MM : BELLON Loïc, DESCHAMPS-KLEIN Mathias

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 7

Date de la convocation : 19/05/2016

Date d'affichage : 19/05/2016

A été nommée secrétaire : Mme HERVE Isabelle

SOMMAIRE

- 20160501 - Décision modificative au budget Commune
- 20160502 - Délégation de fonction à la Secrétaire
- 20160503 - CIG : demandes d'adhésion de la Commune de Plaisir et de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.
- 20160504 - CCPH : demande d'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) "Yvelines Numérique"
- 20160505 - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

20160501 - Décision modificative au budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'opération 36 relative au local technique doit être approvisionnée correctement pour pouvoir régler les dernières factures.

En effet, les travaux étant terminés, il faut approvisionner l'opération 36 local technique de la manière suivante :

Investissement :	D : 2031	2 500 €
	D : 2033	900 €
	D : 21318	15 000 €
	D : 21534	- 18 400 €
		<i>A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)</i>

20160502 - Délégation de fonction à la Secrétaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R. 2122-1,
Considérant les besoins du service,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne délégation à Mme CASAS Claire, secrétaire, pour exercer, sous la surveillance de Monsieur le Maire, les fonctions d'Officier d'Etat Civil pour la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfant sans vie, de reconnaissance d'enfant, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus, ainsi que pour procéder aux auditions. Les actes ainsi dressés ne comporteront que la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.
- Donne délégation à Mme CASAS Claire, pour la légalisation de signature au regard des pièces qui lui sont présentées.
- Autorise Monsieur le Maire à établir et à signer l'arrêté s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

20160503 - CIG : demandes d'adhésion de la Commune de Plaisir et de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise

Vu le courrier du CIG de Versailles du 25 avril 2016 demandant l'avis préalable de l'ensemble des collectivités, l'affiliation volontaire de la Commune de Plaisir et de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine-et-Oise,

Considérant ces nouvelles adhésions, motivées par le souhait de bénéficier de ressources mutualisées dans le domaine de la gestion des ressources humaines,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'affiliation de la Commune de Plaisir et de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine-et-Oise.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

20160504 - CCPH : demande d'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) "Yvelines Numérique"

Vu la création, par le Conseil Départemental des Yvelines d'un Syndicat Mixte Ouvert départemental dédié à l'aménagement numérique "Yvelines Numériques", afin de partager la conduite stratégique et la mise en œuvre opérationnelle du SDTAN des Yvelines,

Vu la délibération n°26/2016 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais du 6 avril 2016 relative à l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert "Yvelines Numérique",

Considérant que l'adhésion de la CC Pays Houdanais au Syndicat Mixte Ouvert "Yvelines Numériques" va permettre une mutualisation des moyens en communications électroniques sur les 31 Communes des Yvelines situées sur le territoire du Pays Houdanais,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les différents éléments relatifs à l'adhésion de la CC Pays Houdanais au Syndicat Mixte Ouvert "Yvelines Numériques".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert "Yvelines Numériques" de la CC Pays Houdanais.
A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

20160505 - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n°91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité,

Bénéficiaires de l'IHTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux adjoints administratifs.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

Questions diverses

Terrain du Vieux Puits :

Monsieur le Maire propose que le terrain du Vieux puits, d'une surface de 730 m² soit mis à la vente à hauteur de 80 000 € au lieu de 95 000 € sachant qu'une partie du tout à l'égout d'un voisin traverse ce terrain. Il est préférable de baisser le prix de vente de ce terrain connaissant la dépréciation et également le cours actuel de l'immobilier.

Le Conseil Municipal refuse la proposition de mise en vente du terrain du Vieux Puits.

Organisation foire à tout 2016 :

150 affiches à prévoir.

Installer les panneaux publicitaires entre le 5 et le 10/07/16, chaque personne prend un groupe à savoir G. Collet, G. Libérat, J. Bazire ainsi que M. Deschamps.

La deuxième quinzaine de juin, une réunion est prévue pour l'organisation de la foire à tout.
Grandes affiches à commander à l'imprimerie située à Oulins (voir avec J. Bazire), chèque à libeller à l'ASLM, mettre la publicité sur les sites internet (tarifs extérieurs et Mondrevillois).

Points sur les travaux Église :

Mme Micaux, architecte et maître d'oeuvre pour l'église, elle doit faire une proposition, une étude sachant que la Commune a prévu au budget 200 000 € HT en ayant une subvention du contrat rural d'environ 80 000€.

Pour certains vitraux et le chauffage, c'est l'association Saint Christophe avec la fondation du patrimoine qui aideront pour le financement des travaux à savoir environ 15 000€ à 20 000€.

C'est donc l'association Saint Christophe qui se chargera de trouver des fonds, des aides pour ces travaux.

Information Plan Zones Urbanisables :

Pour le terrain de la salle des fêtes, Monsieur Gosselin informe l'assemblée qu'il y avait des anciens marais, qu'il possède un relevé topographique si besoin. Monsieur le Maire sait qu'il y a également des drains mais qu'il sera possible de les dévier.

Local Technique :

Le local technique est terminé.

Il faudra par la suite prévoir la clôture, le grillage.

Matériel des espaces verts :

Le tracteur tondeuse : problème, une pièce est cassée dessous et les lames sont tombées.

Il va être mis en réparation.

Pot de départ de B. Dubois :

Il a été demandé l'aide de jeunes Mondrevillois qui font partie des Scouts de Bréval, de servir lors du pot de départ en retraite de Mme Dubois. Aussi, il est proposé de faire un don aux Scouts de Bréval. Prévoir prochainement une délibération et un montant pour ce don.

SICTOMP :

L'appel d'offre concernant les travaux d'enfouissement de containers a eu lieu ce jour et il s'avère que les montants sont plus élevés que prévu. Les délégués se réuniront prochainement après l'étude de Foncier Experts.

Au 31/12/16, le Sictomp s'arrêtera, la compétence sera prise par la CCPH qui délèguera au SIEED.

Les ordures ménagères et les déchets recyclables seront collectés une fois par semaine le même jour quant aux déchets verts, les bacs ne seront pas renouvelés mais seront utilisés jusqu'à épuisement des stocks. Les bacs seront remplacés par des sacs en papier.

Pour les poubelles cassées, abîmées, il faut les ramener en Mairie pour échange.

Pour les encombrants, il y aura deux passages par an.

Pour l'accès à la déchèterie, il faudra se rendre à Houdan ou Garancières ; des informations seront transmises en temps voulu.

CCPH :

La CCPH a repris la gestion de la piscine de Houdan (déficitaire) et le prestataire a demandé une aide financière à la CCPH pour les deux ans à venir.

Tour de Table

I. HERVE

Commission des jeunes :

Pour le match d'ouverture Euro 2016, B. Bourgeolet, S. Collin, G. Collet, M. Deschamps, et I. Hervé proposent une soirée pour les jeunes Mondrevillois à transmettre en direct le match de football.

Les élus proposent de se retrouver le samedi 11 juin pour vérifier la faisabilité du projet avec l'ordinateur de S. Collin.

G. COLLET

G. Collet parle des différents projets pour les jeunes à savoir un terrain multisports, coût trop important environ 50 000€.

Un terrain de jeux où ils pourraient faire des graffitis, projet à voir.

Sivos Mondreville Tilly :

G. Collet informe l'assemblée qu'un appel d'offre pour la restauration collective a été lancé, le dépôt des plis se fera le 25/06/16 et l'ouverture le 05/07/16.

Pour la rentrée prochaine, la livraison du pain se fera par la boulangerie de Longnes, un essai sera fait courant juin.

G. ROBERT

Kermesse :

J. Bazire et G. Robert vont s'occuper d'installer le barnum qui est stocké chez M. et Mme Gosselin.

S. COLLIN

Site internet :

S. Collin gère le site internet de la Commune de Mondreville et I. Hervé celui de la Communication pour les Mondrevillois, il faut leur faire passer des informations en cas de besoin.

Séance levée à: 22:52

En mairie, le 16/06/2016

Le Maire

Jacques BAZIRE

J. BAZIRE		L. BELLON	
B. BOURGEOLET		G. COLLET	
S. COLLIN		M.DESCHAMPS-KLEIN	
P. GUILLEMET		I.HERVE	
G. LIBERAT		G. ROBERT	